

la Sauzée, qui est aux héritiers de Guillaume de Charnay, bourgeois de Lyon, défunt; Sauzée, située près de la terre de feu Peronet du Pont sur la paroisse de Marcilly... De là, elles se dirigèrent vers l'écluse du moulin, appelé Combet, qui est de la directe de Milon de Charnay, et de là, s'étendront, en montant par le chemin appelé de Combet, vers la croisée des chemins, appelée de la Croix ou du four de Civrieux, laquelle croisée est placée entre les vignes des frères Guillaume et Etienne Burnier de la directe de l'abbé, celle de Fraret, de la directe de Milon de Charnay; celles de Joannin Combez, de la directe de l'abbé; de cette croisée, la limite se dirigera en descendant vers la maison de Pierre Burnier, et de là, vers la croisée appelée de la Roue, puis vers la croisée appelée de Jonchet... De là, elle suivra entre le bief qui conduit l'eau au moulin de Péronet du Pont, et la montagne appelée Bellignon, jusqu'à la maison du dit Péronet du Pont; puis, s'éloignant de la maison, elle se dirigera en droite ligne le long du bief du dit moulin de Péronet jusqu'aux ruines du moulin dit de Gravière, et de là jusqu'à l'Azergues, à l'Occident....

Depuis ces limites du côté de Chazay, la totale justice appartient à l'abbé d'Ainay, seigneur du dit lieu, sur tout le pays, ainsi que sur l'hôpital de l'Isérable, sur la Bastie et ses dépendances, sur les paroisses de Chazay, Lozanne, Marcilly, Lissieu, Civrieux, Morancé et Dommartin, ainsi que sur tous les chemins des dites paroisses, dans les limites précitées, jusqu'aux fourches patibulaires de Chasselay..., placées sur le chemin du Bourget à Anse, et de Chasselay à Marcilly...

Mais il est alors reconnu que l'archevêque possède dans son hôtel de Chazay, quand il y sera présent, toute juridiction sur ses familiers, ses gens et sa maison; que lui seul